



**DOSSIER DE PRESSE >**

**SIGNATURE  
DU CONTRAT LOCAL  
DE SANTÉ  
DE LA VILLE  
DE SAINT-BENOÎT  
2023/2026**



## Sommaire

### 3. SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA VILLE DE SAINT-BENOÎT

#### 4. UN LEVIER POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES HABITANTS

LES SIGNATAIRES

OBJECTIFS D'UN CLS

L'OPPORTUNITÉ D'UN CLS POUR SAINT-BENOÎT

#### 5. UNE RÉPONSE CONCRÈTE AUX BESOINS DE SANTÉ DE LA POPULATION

CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

L'OFFRE DE SOINS À SAINT-BENOÎT

LA SANTÉ À SAINT-BENOÎT

### UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ COCONSTRUIT AVEC LES PARTENAIRES

#### LA STRATÉGIE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE SAINT-BENOÎT

AXE N°1 : NUTRITION, DIABÈTE ET ACTIVITÉ PHYSIQUE

AXE N°2 : SANTÉ DE LA FEMME, VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

AXE N°3 : AUTONOMIE ET INCLUSION DES PERSONNES VULNÉRABLES

AXE N°4 : BIEN-ÊTRE ET SANTÉ DE L'ENFANT ET DU JEUNE, EN LIEN AVEC LA CITÉ ÉDUCATIVE

AXE N°5 : ACCÈS AUX SOINS

#### CONTACT PRESSE :

Aurélie Wock-Taï, Directrice Communication (Mairie De Saint-Benoît) [0692 77 92 35](tel:0692779235)

Yasmine Joachim, Chargée de Communication (ARS) [0692 57 63 38](tel:0692576338)

L'Agence Régionale de Santé de La Réunion, la Préfecture de La Réunion et la commune de Saint-Benoît s'unissent pour répondre au mieux aux besoins de santé de la population.

## SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA VILLE DE SAINT-BENOÎT

**Le 31 mars 2023, Gérard COTELLON, directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) La Réunion, Michael MATHAUX, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Benoît et Patrice SELLY, maire de Saint-Benoît ont signé un contrat local de santé (CLS) afin d'améliorer le parcours de santé des habitants et de répondre au mieux à leurs besoins.**

Face aux enjeux du territoire, ce contrat formalise les engagements de l'ARS et de la commune pour le développement d'actions visant à améliorer la santé des Bénédictins.

Avec un accroissement de sa population, la ville de Saint-Benoît a souhaité renforcer son implication dans le domaine de la santé à travers la structuration d'une politique locale de santé formalisée dans un contrat local de santé sur la période 2023-2026.

Le CLS est un outil permettant de créer un projet de santé adapté au territoire dans une démarche partenariale et une approche globale autour des déterminants de santé. Il contribue au déploiement territorial du Projet Régional de Santé (PRS) et à sa déclinaison en actions concrètes à l'échelon communal.

L'ARS et la commune de Saint-Benoît, en concertation avec les acteurs concernés, ont défini les cinq axes stratégiques suivants :

- 1. Nutrition, diabète et activité physique ;**
- 2. Santé de la femme, vie affective et sexuelle ;**
- 3. Autonomie et inclusion des personnes vulnérables ;**
- 4. Bien-être et santé de l'enfant et du jeune, en lien avec la cité éducative ;**
- 5. Accès aux soins.**

Les axes stratégiques du CLS seront déclinés en actions à mettre en œuvre sur une durée de trois ans renouvelable.

A travers la signature d'un CLS, la commune de Saint-Benoît contribue ainsi à créer un environnement favorable à la santé, au bien-être et à la qualité de vie de ses habitants.



« La santé est un enjeu majeur dans la vie des Bénédictines et des Bénédictins. Notre ville avait réellement besoin de ce Contrat Local de Santé qui va permettre de fédérer, de coordonner l'ensemble des acteurs et des interventions et de permettre l'accès à la santé pour tous ! Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires qui ont contribué ce travail collaboratif dans la construction du CLS de Saint-Benoît. Cette contractualisation annonce des actions pour notre commune notamment en matière de nutrition, d'éducation à la santé, de lutte contre les violences intrafamiliales, d'inclusion des personnes vulnérables, de bien-être chez l'enfant et les jeunes et d'accès aux soins ».

Patrice Selly  
Maire de Saint-Benoît  
Président de la Cirest

## UN LEVIER POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES HABITANTS

### LES SIGNATAIRES :

**Outil incontournable pour structurer l'accès à la santé des habitants, le Contrat Local de Santé (CLS) est conclu entre :**

- **L'Agence Régionale de Santé La Réunion,**
- **La Préfecture de La Réunion,**
- **La ville de Saint-Benoît,**

L'ambition des signataires est d'améliorer la santé et le bien-être de la population et de proposer des parcours de santé cohérents, fluides et adaptés à chacun.

### OBJECTIFS D'UN CLS :

**Le CLS permet de :**

- **Partager des objectifs** de santé entre un territoire et l'ARS ;
- **Articuler les politiques de santé** développées sur un territoire ;
- **Prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention et aux soins ;**
- **Affiner et compléter le diagnostic local de santé** et faire remonter les besoins et les demandes des citoyens et de leurs représentants ;
- **Bénéficier des relais et réseaux locaux** (associations, acteurs, élus, citoyens) du territoire pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment en matière de prévention ;
- **Soutenir le territoire** dans sa volonté de prendre en compte la santé (au sens large) dans la stratégie de développement local ;
- **Intégrer les problématiques d'aménagement du territoire** dans les décisions en matière de santé.

Outil de territorialisation des politiques de santé, le contrat local de santé décline les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé (PRS) à l'échelon communal. Afin de s'adapter aux spécificités de chaque territoire, le CLS est construit dans une démarche partenariale.

Plusieurs étapes sont nécessaires à la construction de ce projet de santé communal : cadrage de la démarche avec l'ARS, réalisation d'un diagnostic de santé, préparation du plan d'actions en concertation avec les partenaires, suivi et évaluation des actions. Des partenaires, non signataires, sont associés au contrat et contribuent, dans leur champ d'intervention, à son élaboration et à sa mise en œuvre.

### L'OPPORTUNITÉ D'UN CLS POUR SAINT-BENOÎT :

Le CLS constitue ainsi une feuille de route visant à répondre concrètement aux besoins de santé de la population bénédicte sur une période de 3 ans (2023-2026) renouvelable. Les actions mises en place dans le cadre du CLS couvrent l'ensemble de la commune de Saint-Benoît.

La ville de Saint-Benoît étant touchée par une certaine fragilité socio-économique, elle est ainsi signataire d'un contrat de ville avec la préfecture. La politique de la ville est une politique territorialisée visant à déployer des actions adaptées et ciblées sur les quartiers identifiés comme prioritaires en raison d'un cumul de difficultés. Les thématiques du contrat de ville (logement, habitat, cadre de vie...) agissent sur les déterminants de santé et, à ce titre, participent à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

**Le volet santé du contrat de ville de Saint-Benoît est intégré dans le contrat local de santé qui renforcera les actions menées en faveur de la population des quartiers prioritaires.**

La commune de Saint-Benoît est chargée du pilotage opérationnel du CLS en lien avec différentes instances (comité de pilotage, équipe projet, comités techniques thématiques).

Les signataires du CLS s'engagent à mobiliser les moyens financiers et humains nécessaires pour soutenir à titre prioritaire dans leurs programmes respectifs les actions émanant du CLS.



## UNE RÉPONSE CONCRÈTE AUX BESOINS DE SANTÉ DE LA POPULATION

L'écriture du CLS a nécessité un diagnostic de santé : le portrait de territoire réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), l'analyse des besoins sociaux de la ville et diverses rencontres partenariales qui ont permis de mettre en lumière les points suivants :

### CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE :

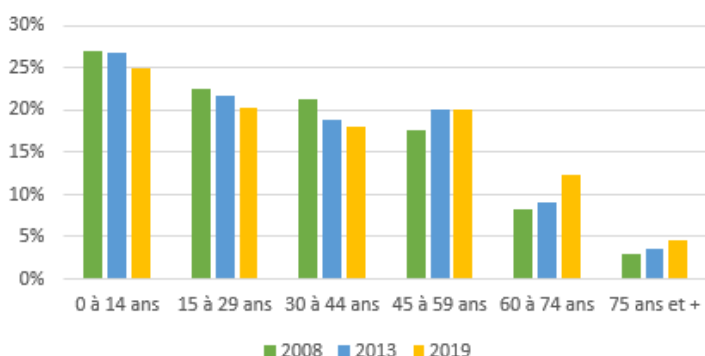
**La commune de Saint-Benoît est répartie sur 19 quartiers de façon hétérogène dont deux Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (Rive droite et Sainte-Anne) avec un accès inégal aux services et infrastructures, y compris ceux et celles relevant du domaine de la santé (notamment dans les écarts).**

La population de Saint-Benoît ne représente que 4,4% de la population réunionnaise avec plus de 37 000 habitants.

|                       | Hommes        | %          | Femmes        | %          |
|-----------------------|---------------|------------|---------------|------------|
| <b>Ensemble</b>       | <b>17 865</b> | <b>100</b> | <b>19 171</b> | <b>100</b> |
| <b>0 à 19 ans</b>     | 6 423         | 36         | 6 039         | 31,5       |
| <b>20 à 64 ans</b>    | 9 539         | 53,4       | 10 837        | 56,5       |
| <b>65 ans ou plus</b> | 1 904         | 10,7       | 2 294         | 12         |

La population bénédicte est plus jeune et la natalité y est plus importante, avec notamment une part plus élevée de naissances chez les mères mineures qu'au niveau régional.

Population par grandes tranches d'âges



Cette jeunesse représente 40% de la population répartie comme suit :

- 25% âgée de moins de 15 ans
- 15% âgée de 15 à 24 ans
- En moyenne 17 naissances de mères mineures par an

Alors que les seniors de 60 ans et plus représentent à ce jour 16% de la population du territoire, les projections indiquent que cette proportion va doubler d'ici l'horizon 2028.

Enfin, il est à noter que la population féminine représente 52% de la population du territoire.

### QUELQUES POINTS PARTICULIERS :

- 47% de taux de pauvreté sur le territoire
- 1 129 € de niveau de vie mensuel médian
- 6,5% de la population en situation de handicap
- 47% des jeunes sont déscolarisés, sans emploi ou formation

## LA SANTÉ À SAINT-BENOÎT

**Le taux de mortalité, comme l'exposition à l'ensemble des maladies chroniques, est comparable au niveau national.**

Des spécificités sont toutefois relevées :

- Même si les taux d'affection longue durée (ALD) pour maladies cardiovasculaires ou psychiatriques, cancer, néphropathie chronique grave sont inférieurs aux taux régionaux, les ALD pour diabète restent supérieurs au niveau régional.
- Les personnes âgées sont de plus en plus isolées, ce qui contribue au développement de troubles psychiques, auxquels se rajoutent des maladies chroniques telles que : le diabète, les maladies cardiovasculaires et les cancers.
- Le handicap reste insuffisamment pris en compte. Des difficultés d'inclusion persistent au sein de l'école, du travail mais également dans la vie quotidienne.
- La population bénédicte est concernée par les violences intrafamiliales, phénomène qu'il faut davantage prendre en considération.
- Chez les enfants et les jeunes bénédicte, les principales maladies chroniques reconnues sont notamment liées à des affections psychiatriques et neurologiques. Une particularité est à noter : les moins de 15 ans sont plus

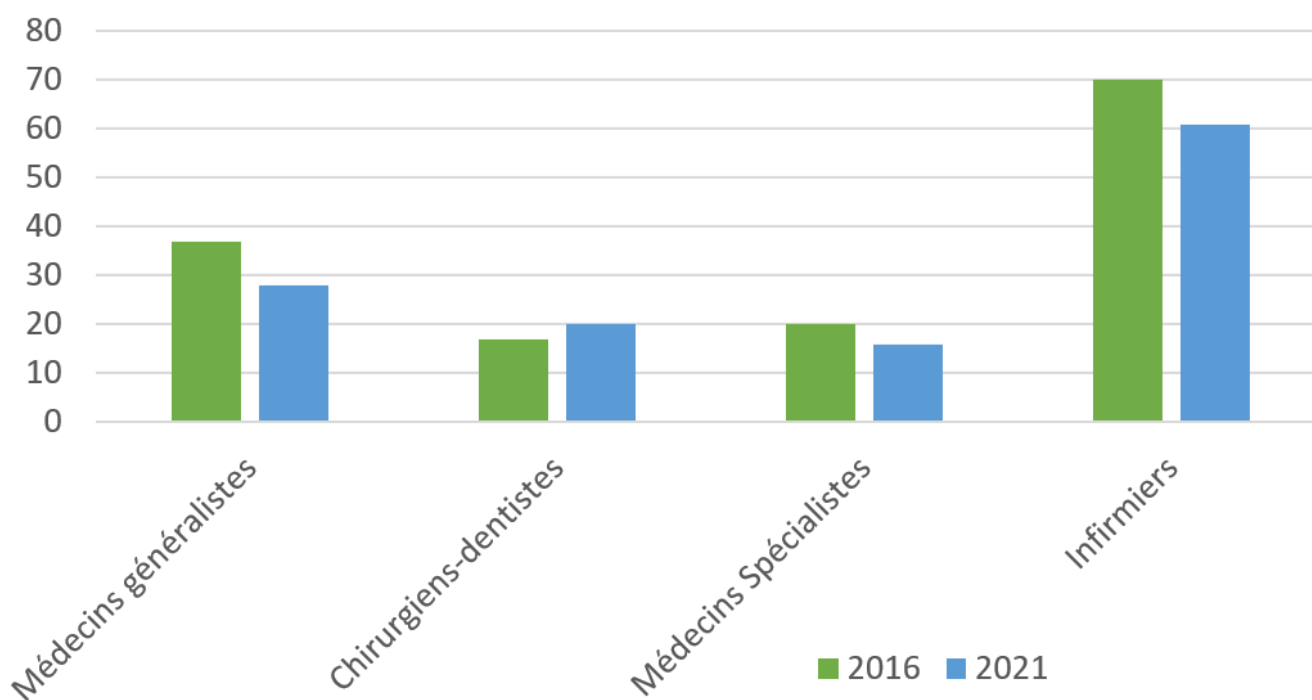
touchés par les maladies cardiovasculaires alors que les plus de 15 ans sont plus concernés par le diabète.

Il est également signalé une consommation précoce de produits stupéfiants chez les jeunes.

## L'OFFRE DE SOINS À SAINT-BENOÎT

**Bien que l'offre de soins présente sur Saint-Benoît permette à la majorité des habitants de consulter sur la commune, des points de vigilance ont été identifiés :**

- Une offre moins dense de professionnels médicaux et paramédicaux ;
- Une tendance d'implantation à la baisse chez les médecins généralistes, spécialistes et infirmiers ;
- Une part de la population couverte par la complémentaire santé solidaire (CSS) bien supérieure.
- une moindre réalisation des dépistages



## UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ COCONSTRUIT AVEC LES PARTENAIRES :

Les rencontres avec les acteurs de terrain ont permis de :

- **Présenter la démarche CLS**
- **Partager les enjeux sur le territoire**
- **Identifier les thématiques prioritaires et les pistes d'actions**

A l'issue de cette co-construction, les orientations du CLS ont été définies (voir ci-dessous).

## LA STRATÉGIE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE SAINT-BENOÎT :

**Le CLS se décline autour de cinq axes stratégiques, reflet des priorités d'intervention de la collectivité en matière de santé et du Projet Régional de Santé (PRS).**

### AXE N°1 : NUTRITION, DIABÈTE ET ACTIVITÉ PHYSIQUE

- Promouvoir l'activité physique et faciliter son accès à un public éloigné
- Promouvoir une alimentation favorable à la santé
- Prévenir et dépister les pathologies liées à la nutrition

### AXE N°2 : SANTÉ DE LA FEMME, VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

- Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé de la femme
- Contribuer à la prévention et à la lutte contre les violences intrafamiliales

### AXE N°3 : AUTONOMIE ET INCLUSION DES PERSONNES VULNÉRABLES

- Favoriser le bien vieillir des personnes âgées
- Faciliter l'inclusion des personnes vivant avec un handicap
- Développer l'aide aux aidants

### AXE N°4 : BIEN-ÊTRE ET SANTÉ DE L'ENFANT ET DU JEUNE, EN LIEN AVEC LA CITÉ ÉDUCATIVE

- Améliorer l'accès aux programmes de prévention
- Développer les compétences psychosociales des enfants et les habiletés de leurs parents
- Prévenir et repérer les comportements à risque

### AXE N°5 : ACCÈS AUX SOINS

- Faciliter l'accès à une offre de soins pour tous
- Promouvoir l'attractivité du territoire pour l'installation des professionnels de santé

**Le CLS s'articule avec les démarches connexes engagées sur Saint-Benoît : contrat de ville, convention territoriale globale, cité éducative, programme de réussite éducative, conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)...**